

Gestionnaire du commerce de détail – Choix du domaine et de la branche

1. Choix du domaine spécifique de formation

Dans son ordonnance de formation, la profession de gestionnaire du commerce de détail prévoit le choix entre deux domaines spécifiques :

- Conseil à la clientèle - Formation axée sur les conseils et le service à la clientèle
- Gestion des marchandises - Formation axée sur la distribution et la disponibilité de la marchandise

2. Choix d'une branche reconnue

En fonction de la nature de l'entreprise ou de ses objectifs commerciaux, le maître d'apprentissage choisira une des 28 branches reconnues par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). Le détail de chaque branche est visible sur le site www.bds-fcs.ch. Le choix de cette branche déterminera :

- les catalogues d'objectifs évaluateurs,
- le type de cours interentreprises (CI) à fréquenter,
- la partie spécifique de l'examen pratique de fin d'apprentissage.
- la partie spécifique de l'examen écrit de fin d'apprentissage en connaissance du commerce de détail

Construction et habitation

- Quincaillerie
- Do-it-yourself
- Ménage
- Electro-ménagers
- Ameublement
- Tapis + revêtements de sols
- Peinture

Denrées alimentaires

- Produits nutritifs et stimulants
- Boulangerie-pâtisserie-confiserie
- Economie carnée
- Kiosque

Mobilité

- Logistique des pièces détachées

Voir au verso

Electronics

Consumer-Electronics

Services

Poste

Lifestyle

Textile

Chaussures

Articles de sport

Montres-Bijoux-Pierres précieuses

Parfumerie

Maroquinerie et articles de voyage

Musique

Instruments de musique

Supports audio, audiovisuel et
musiques

Papeterie et jouets

Papeterie

Jouets

Polynatura

Flower (fleurs/plantes)

Garden (graines, articles de
jardin)

Landi (commerce agricole)

Animaux

Magasins spécialisés en biens
zoologiques

3. Choix d'une langue étrangère (branche obligatoire)

Allemand Anglais

4. Adresse e-mail du formateur en entreprise :

Signature du formateur-trice :

Signature de l'apprenti-e :

.....

.....

Lieu et date : , le